

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2022-2023/1
Titre	CE2D G
Matière	Latin

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : latin

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Le numéro et le lien vers le programme de latin du 2^e degré : 476/2016/240
<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/476%202016%20240.pdf>

Attention : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement

Certificat d'études du 2^e degré de l'enseignement secondaire général

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

●●● Modalités de passation

L'examen se fera **uniquement par écrit** et est d'une durée de 3 heures.

L'examen écrit comportera deux parties :

1) Partie 1 réservée à l'exercice de version

Cette partie comporte la traduction en français contemporain correct d'un texte latin en prose.

L'usage d'un dictionnaire et/ou du « Cahier de vocabulaire latin » de G. Etienne est autorisé **uniquement** pour cette partie de l'examen.

Quand le candidat ou la candidate aura terminé cette première partie, il ou elle rendra sa copie et rangera dans son sac son dictionnaire et/ou son « Cahier de vocabulaire latin » de G. Etienne pour obtenir le questionnaire consacré à la deuxième partie de l'examen. La durée maximale pour cette première partie d'examen est de 75 minutes (1h15). Une fois la limite de temps atteinte, toutes les copies restantes de la première partie seront reprises et les copies de la deuxième partie distribuées.

2) Partie 2 réservée aux auteurs

La matière concernée par cette deuxième partie est présentée en page 6.

●●● Matière

Le jury vérifiera si le candidat ou la candidate a acquis une connaissance raisonnée de la langue latine, c'est-à-dire s'il ou si elle en maîtrise les éléments fondamentaux et essentiels qui sont nécessaires à la pratique de la version et à la lecture des auteurs.

GRAMMAIRE

Le ou la candidat-e devra maîtriser les matières de niveaux 1 et 2 des tableaux de synthèse présents dans le programme de latin, 2e partie (option de base, pages 3 et 4). Il ou elle doit être capable de traduire celles de niveau 3. Ces tableaux de synthèse sont reproduits sur les pages suivantes.

VOCABULAIRE

Le ou la candidat-e devra connaître les mots du « Cahier de vocabulaire latin » de G. Etienne qui sont en rapport avec les textes d'auteurs à étudier.

Tableaux de synthèse sur la matière grammaticale à maîtriser

Il est attendu des candidats la maîtrise des matières de niveaux 1 et 2 ainsi que la capacité de traduire celles de niveau 3.

MATIERE GRAMMATICALE			NIVEAU
SYNTAXE DES CAS	Valeurs et emplois fondamentaux des cas		1
S Y N T A X E D E S P R O P O S I T I O N S	Proposition indépendante	à l'indicatif	1
	Proposition complétive	infinitive marquant	
		- l'antériorité	1
		- la simultanéité	1
		- la postériorité	2
		introduite par <i>ut/ne</i>	1
		interrogative indirecte	3
	Proposition relative	à l'indicatif	1
	Proposition circonstancielle	"cum historique" marquant	
		- l'antériorité	1
		- la simultanéité	1
		"ablatif absolu" marquant	
		- l'antériorité	1
		- la simultanéité	1
		temporelle	1
		finale	1
		causale	1
		conditionnelle	3
		consécutives	3
		concessive	3

MATIERE GRAMMATICALE			NIVEAU
M O R P H O L O G I E	Noms	5 déclinaisons régulières	1
	Adjectifs	1 ^{re} et 2 ^e classes	1
		comparatifs	3
		superlatifs	3
	Adjectifs-pronoms	<i>suus, sua, suum</i>	1
		<i>is, ea, id</i>	1
		<i>hic, haec, hoc</i>	1
		<i>ille, illa, illud</i>	1
	Pronoms	personnels	1
		relatif	1
	Verbes réguliers voix active et passive Verbes déponents <i>esse, posse</i>	infinitif présent	1
		infinitif parfait	1
		indicatif présent	1
		indicatif imparfait	1
		indicatif parfait	1
		indicatif plus-que-parfait	1
		subjonctif présent	1
		subjonctif imparfait	1
		subjonctif plus-que-parfait	1
		participe présent	1
		participe parfait	1
		infinitif futur	2
		indicatif futur simple	2
		indicatif futur antérieur	2
		participe futur	2
		impératif présent	3
		gérondif	3
		adjectif verbal	3
	<i>ferre, fieri, ire, velle</i>		3

AUTEURS

Voici les textes sélectionnés pour l'examen du cycle 2022-2023/1. L'un des textes est emprunté à un prosateur et l'autre à un poète.

- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, livre VI, chapitres 13 et 14 présentant la société gauloise et plus spécialement les druides.
- OVIDE, *Métamorphoses*, livre I, vers 89 à 124 décrivant les âges d'or et d'argent.

Le choix des textes changera à chaque cycle. Les candidat·e·s sont donc invité·e·s à consulter les consignes publiées pour chaque cycle sur le site des Jurys.

Le ou la candidat·e doit être capable de traduire et d'analyser les extraits des textes étudiés du point de vue de la grammaire, du lexique, de la stylistique et du contenu.

Les aspects historique, géographique et culturel doivent donc être maîtrisés.

Une connaissance de l'essentiel de la vie et de l'œuvre de ces deux auteurs est également requise.

●●● Matériel

- Matériel obligatoire : matériel scolaire de base.
- Matériel autorisé pour la première partie uniquement (version) : « Cahier de vocabulaire latin » de G. Etienne et/ou un dictionnaire.
- Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée,...

III. Évaluation et sanction des études

●●● Répartition des points

- Partie 1 (version) : 30% du total des points.
- Partie 2 (auteurs) : 70% du total des points (40% pour César et 30% pour Ovide).

La note finale de l'examen est ramenée sur 20.

●●● Dispense

La dispense est obtenue si la note finale est supérieure ou égale à 50%.